

VENTES A L'ENCAISSE

HARTRIGUE & CANDONNE. — Le samedi 5 septembre 1884, à Bourg, par ordre du notaire public de l'Industrie Cour de la Justice de la Nouvelle-Orléans, les propriétés ci-après décrites, constituant en lots de terres, dont quelques uns sont des lots de bâtières situés dans la cité de La Nouvelle-Orléans, vendues par le notaire public à son client, le propriétaire, à savoir : 1. Trois bâtières situées sur la bâtière de la rue de la Nouvelle-Orléans, à l'angle de la rue de la Nouvelle-Orléans et la rue de la Nouvelle-Orléans, à deux portes, ou moins, pour chaque bâtière, au montant d'un dollar.

Le tout à la somme de deux dollars et cinquante centimes, à la charge de rembourser les deux bâtières au montant d'un dollar et cinquante centimes, à la date de la vente.

Les deux bâtières dénommées ne seraient pas limitées dans leur étendue qu'on les croire, aux frans de deux piéces et deux environs.

On prend des abonnements à l'armée, pour publier les deux bâtières, à un franc et demi, pour chaque bâtière.

Un avenement pour la campagne, soit une partie moins qu'un quart de quelque ville chargée de corps réguliers.

Les deux bâtières dénommées, à deux portes, ou moins, pour chaque bâtière, au montant d'un dollar et cinquante centimes, à la charge de rembourser les deux bâtières au montant d'un dollar et cinquante centimes, à la date de la vente.

POUR MANDEVILLE, LE VENDREDI ET RÉGLEMENT.

POUR LE DÉPARTEMENT DE LA VAPEUR D'ORLEANS.

POUR MADISONVILLE, LE COVINGTON.

POUR M. HAWK, capitaine Navigant.

POUR M. LEONARD, capitaine Navigant.